**ARRÊTÉ**

**D’AVANCEMENT D’ÉCHELON À CADENCE UNIQUE**

**DE M. ou Mme [Nom Prénom]**

**GRADE [grade]**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le III de l’article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 78,

Vu le décret n° [numéro du décret] du [date] portant statut particulier du cadre d'emplois des [cadre d’emploi], modifié par le décret,

Vu le décret n° [numéro du décret] du [date] modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable,

Considérant que la loi de finances susmentionnée instaure une cadence d’avancement unique et de plein droit ;

Considérant que M. ou Mme [Nom, Prénom], remplit les conditions d’ancienneté pour bénéficier d’un avancement d’échelon selon cette durée unique.

Vu la dernière situation de M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], au [échelon] échelon, [ancienneté] en date du [date].

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

À compter du [date] M. ou Mme [Nom, Prénom] bénéficie d’un avancement au [échelon], Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM] du grade de [grade] échelle [échelle de rémunération],

**ARTICLE 2 :**

Le Secrétaire général *(ou le Directeur général)* est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'État,

- Notifié à l'intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :

- Président du centre de gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]

Le Maire *(ou le Président),*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date] Signature de l’agent :